



Au Conseil communal
De et à
1530 Payerne

Payerne, le 16 juin 2026

Rapport de la Commission des finances

Préavis n° 10/2026

Comptes 2025

1. Introduction

Préambule

La comptabilité communale traduit en valeurs monétaires les services publics qu'une commune offre à ses habitants. Concrètement, cette activité se reflète dans le budget et les comptes. Ce rapport intervient dans le contexte de l'adoption des comptes 2025. Chaque membre de la CoFin a participé à l'élaboration du présent rapport, conformément à l'art. 53 al. 4 let. b du règlement du Conseil Communal.

1.1. Processus

Le 15 avril 2026, la CoFin a reçu les comptes annuels 2025 ainsi que le préavis 10-2026 sur le même sujet. Sur la base des informations reçues, la CoFin a souhaité obtenir une série de documents complémentaires qu'elle a demandé en date du 24 avril 2026 (rapports de la fiduciaire, comptes audités des associations intercommunales dont la Commune fait partie, etc.). Une liste de questions orientées sur les activités d'exploitation de la Commune a ensuite été déposée.

Enfin, la CoFin a eu l'occasion de rencontrer Monsieur le Syndic Lionel Voinçon, accompagné de MM. François Bosson et Christophe Martin de BM & Partenaires, pour discuter de la situation financière globale de la Commune et approfondir certains sujets spécifiques.



Lors de cette rencontre, certaines clarifications apportées ont permis à la CoFin de se forger une opinion plus précise sur certains sujets.

1.2. Méthodologie

L'étude des comptes 2025 par la CoFin s'est concentrée sur une analyse des comptes, incluant les dépenses et revenus réalisés durant l'année, comparés aux postes budgétaires 2025 validés. Cette approche vise à obtenir un aperçu fiable des activités d'investissement, de l'endettement et du bilan. Lors de la présentation des comptes, des informations détaillées sont fournies par la Municipalité, garantissant une meilleure compréhension de la situation financière de la Commune.

2. Analyse

2.1. Remarques générales

Le boucllement 2025 se présente en des chiffres positifs de CHF 463'000.00 soit nettement mieux que le budget 2025 (annoncé déficitaire - après les dernières corrections - de CHF 1,252 million).

Charges réalisées en 2025	Revenus réalisés en 2025	Résultat net réalisé en 2025	Charges au budget 2025	Revenus au budget 2025	Résultat prévisionnel net selon budget 2025	Dicastères	Variation budget 2025 - réalisé 2025	
en milliers de CHF							en milliers de CHF	
							Charges	Revenus
9 184	1 704	-7 480	9 102	937	-8 165	Administration générale	685	
4 380	42 313	37 933	3 346	36 988	33 642	Finances	4 291	
6 889	3 947	-2 942	6 419	6 779	360	Domaines et Bâtiments		-3 302
13 804	6 602	-7 202	13 407	5 758	-7 649	Travaux	447	
7 208	2 526	-4 682	7 099	2 616	-4 483	Instruction publique		-199
5 188	1 870	-3 318	4 898	1 484	-3 414	Police	96	
11 853	7	-11 846	11 543	0	-11 543	sécurité sociale		-303
2 619	2 619	0	4 253	4 253	0	Services Industriels	0	0
61 125	61 588	463	60 067	58 815	-1 252		5 519	-3 804
							1 715	

En prenant les résultats nets par dicastères municipaux, nous observons que rapport au budget 2025, les dicastères « Administration générale » (+ CHF 685'000.00), « Finances (+ CHF 4'291'000.00), « Travaux » (CHF 447'000.00) et « Police (+ CHF 96'000.00), ont générés des recettes nettes supplémentaires cumulées de plus de CHF 5,5 millions.

- Il s'agit de relativiser cet essor de recettes car une grande partie de ce montant est à attribuer à un résultat, plus favorable que prévu, des comptes de la péréquation financière (NPV), soit une contribution ponctuelle des autres communes du canton de Vaud.
- Cette embellie est également consécutive notamment à des engagements différés pour CHF 620'725.00 (p. 11/37 du préavis), et à la non-réalisation de certains travaux d'entretien totalisant CHF 538'224.00 (p. 13/37 du préavis).



D'un autre côté, le budget 2025 a été nettement dépassé au niveau des Domaines et Bâtiments (CHF 3,3 millions) et dans une moindre mesure dans l'Instruction Publique (CHF 199'000.00) et la sécurité sociale (CHF 303'000.00). L'écart entre le réalisé positif de CHF 463'000.00 et la perte projetée au budget 2025 de CHF 1,25 million est ainsi clairement réparti par dicastère (CHF 1,25 million + CHF 463'000.00 = CHF 1'715'000.00).

L'audit des comptes 2025 a été diligenté par la société BDO SA, dont le siège se trouve à Zürich, mais réalisé par leur succursale d'Epalinges. Dans son rapport, que la CoFin a pu consulter, les remarques et observations de la fiduciaire ne mettent en évidence aucune irrégularité.

2.2. Compte de fonctionnement

Les comptes d'exploitation de la Commune n'ont fait l'objet d'aucune demande de correction formulée par BDO, sur la base de son contrôle effectué par sondage.

2.2.1. Chapitre 1 Administration générale

Ce premier chapitre n'amène aucun commentaire particulier en tant que tel, en dehors du constat qu'une série de prélèvements sur provision impactent les revenus à hauteur de CHF 714'831.80 pour expliquer l'écart au budget 2025.

2.2.2. Chapitre 2 Finances

La CoFin a examiné avec attention ce chapitre des comptes 2025.

Celui-ci présente des charges de CHF 4'380'239.54 et des revenus de CHF 42'313'354.92, dégageant un excédent de revenu net de CHF 37'933'115.38. Ce résultat est supérieur aux prévisions budgétaires, qui tablaient sur un excédent de CHF 33'641'510.00.

La CoFin relève que cette amélioration résulte principalement de la rubrique « Impôts ». Les recettes fiscales ayant généré à elles-seules CHF 21'435'015.68, soit CHF 533'015.68 de plus que le montant budgété.

Par ailleurs, la comptabilisation du résultat de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) a généré un effet positif d'environ CHF 3,9 millions dans les comptes de la Commune.

La CoFin constate que ces deux éléments constituent les principaux facteurs expliquant l'amélioration du résultat global de ce chapitre.

2.2.3. Chapitre 3 Domaines et Bâtiments

Si l'on observe le bilan au 31.12.2025, les placements du patrimoine financier se réduisent à CHF 30,4 millions (CHF 34,2 millions en 2024) dont CHF 21,37 millions exclusivement pour les terrains et bâtiments. L'estimation fiscale desdits immeubles communaux correspond à ce montant (valeur fiscale cumulée pour CHF 20,24 millions) et n'appelle pas de commentaire.

Historiquement, le dicastère « Domaines et bâtiments » s'avère généralement déficitaire. Tel est le cas en 2025 avec une perte de CHF 2,94 millions (contre un gain de CHF 360'000.00 en 2024). Dans les commentaires des comptes annuels 2025 (point 11.3 ; p. 27/37), il est précisé que : « la vente



prévue n'ayant pas été réalisée en 2025, le produit correspondant sera comptabilisés lors de l'exercice suivant ». Affaire à suivre en 2026 donc.

3100 PARCELLES ET TERRAINS DIVERS

4242.00 Gains sur immeubles patrimoine financier : La vente n'ayant pas été réalisée sur l'exercice 2025, le gain devrait être comptabilisé sur l'exercice suivant. Le gain prévu sur le projet "La Coulaz" sera communiqué et comptabilisé lorsque la Municipalité aura encaissé le montant de la vente à FOREMS (cf. PM 21/2025).

3500 BATIMENTS DIVERS

3080.00 Personnel intérimaire : Ce poste n'a pas été budgétisé car il dépend des absences du personnel et de ce fait, du personnel intérimaire doit être engagé.

4361.00 Remboursement de traitements : Il s'agit en partie du remboursement des APG en relation avec les absences du personnel.

3507 BATIMENT ANCIEN HOPITAL

4231.00 Loyers : Les loyers varient en fonction de la location de la salle de rythmique pour des cours divers, notamment la danse.

3516 PAYERNE AIRPORT

3123.00 Electricité : Pour justifier l'augmentation de ce poste, la Municipalité nous a indiqué que : *« la consommation électrique est facturée sous forme forfaitaire aux locataires ou selon consommations dès lors que le comptage le permet. Il faut savoir que le comptage électrique ne correspond pas à l'état locatif mais à chaque niveau du bâtiment, consommation à laquelle s'ajoute la consommation électrique de l'équipement de ventilation, production de froid, de chaleur dans la partie Anura. La principale différence provient de, non pas de la consommation des locataires qui est stable, mais de l'augmentation significative du data center communal qui consomme annuellement près de 50'000 kWh ainsi qu'une mauvaise estimation budgétaire ».*

3141.00 Entretien des bâtiments : La Municipalité nous a précisé que : *« le dépassement est principalement dû au sinistre sur la voile de la terrasse du bâtiment pour un coût arrondi à CHF 25'000.- qui a été remplacée en 2025 mais dont l'indemnisation par l'assurance sera reçue en 2026 au bouclage du sinistre ».*

4231.00 Loyers : La Municipalité nous a informé que : *« la baisse des loyers provient de la fluctuation des loyers de l'espace Coworking avec un transfert des locataires vers des bureaux privés dans le bâtiment. L'espace coworking est le seul espace disponible actuellement. Enfin le loyer comprend également la location de mobilier qui est dégressive en fonction de son amortissement. Ceci n'a pas été anticipé dans le budget ».*

2.2.4. Chapitre 4 Travaux

4500 ORDURES MENAGERES

3188.02 Frais d'élimination des ordures : Ce poste n'est pas équilibré car les charges sont supérieures aux recettes car le budget a été sous-estimé en relation avec les volumes traités.



2.2.5. Chapitre 5 Instruction publique et cultes

Dans l'ensemble, les comptes liés à l'instruction publique et cultes révèlent une hausse de charges de 1.52% mais également une baisse de revenus de presque 3.44 % par rapport au budget 2025. En comparaison avec les comptes de l'exercice précédent, les charges affichent une augmentation de 3.99%.

5100.3522.00 Participation communale à l'ASIPE

La CoFin s'est penchée sur les comptes liés à l'Association scolaire intercommunale de la Broye et de l'enseignement (ASIPE), dont les charges réelles s'élèvent à CHF 4'013'775.07 contre un montant budgété de CHF 3'840'500.00. En l'espace de six ans, cette participation a presque doublé, passant de CHF 2'648'583.36 en 2019 à plus de 4 millions sur l'exercice sous revue.

La Municipalité nous a répondu que cette hausse est purement structurelle, dictée par l'évolution démographique positive de Payerne (+ 714 habitants depuis 2021 pour s'établir à 10'972 résidents au 31 décembre 2025), par l'augmentation constante des besoins scolaires et parascolaires, ainsi que par les investissements propres de l'association. Face à cette pression financière appelée à durer, la CoFin recommande d'intégrer cette trajectoire lourde dans la planification financière pluriannuelle de la commune.

5020.4271.08 Locations de salles, piscine et divers

La CoFin a pris acte de la diminution des revenus d'exploitation de ce compte, lesquels se montent à CHF 36'923.50 pour l'année 2025 par rapport aux CHF 49'100.00 initialement budgétés. Interrogée sur les raisons de ce recul, la Municipalité a apporté des précisions concernant le transfert de certaines activités à l'ASIPE. Cet écart s'explique par un changement opérationnel direct, à savoir la fin de la location de la piscine par l'ASIEGE (association intercommunale de l'établissement de Granges et environs), cette dernière entité ayant désormais été intégrée au sein de l'ASIPE.

2.2.6. Chapitre 6 Sécurité publique

Dès l'exercice 2025, la rubrique 6100.3511.00 « Réforme policière » n'est plus utilisée. Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (ci-après : « NPIV »), la facture policière est désormais comptabilisée au travers des rubriques :

6100.3511.01 « Facture policière – **socle sécuritaire commun** » et
6100.3511.02 « Facture policière – **part des communes délégatrices** »,

permettant de distinguer les différentes composantes de cette charge.

La rubrique 6100.3511.01 « **Facture policière – socle sécuritaire commun** » correspond à la participation de l'ensemble des communes vaudoises au financement des prestations de sécurité de base assurées sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette part est supportée par toutes les communes, indépendamment de l'existence ou non d'un corps de police communal.

La rubrique 6100.3511.02 « **Facture policière – part des communes délégatrices** » concerne les coûts liés aux missions générales de police assumées par la Police cantonale pour le compte des communes qui lui délèguent ces tâches. Payerne étant une commune délégatrice, elle participe également au financement de cette composante de la facture policière.



Cette distinction permet de séparer les prestations de sécurité bénéficiant à l'ensemble des communes de celles spécifiquement fournies aux communes délégatrices, offrant ainsi une meilleure transparence dans la répartition des charges policières.

Le montant du socle sécuritaire commun est réparti entre toutes les communes en fonction de leur nombre d'habitants. La part des communes délégatrices est quant à elle répartie uniquement entre les communes concernées, selon des critères liés à leur population, les communes les plus peuplées contribuant davantage au financement de la facture policière.

Ainsi, pour 2025, les charges liées à la facture policière s'élèvent à (valeurs en CHF) :

	Comptes	Budget	Écart
6100.3511.01 Facture policière – socle sécuritaire commun	330'007,40	324'900.-	+ 5'107.40
6100.3511.02 Facture policière – part des communes délégatrices	1'675'778.-	1'643'100.-	+ 32'678.00

Les charges liées à la facture policière sont légèrement supérieures aux montants budgétés.

Les charges enregistrées à la rubrique 6100.3189.04 « **Frais services de sécurité** » s'élèvent à CHF 29'010,10, soit un dépassement de CHF 14'010,10 par rapport au montant budgété de CHF 15'000.-. Cet écart s'explique par une perte liée à l'acquisition de caméras de surveillance effectuée en 2023. La Commune avait versé un acompte de CHF 19'084,35 et en avait demandé le remboursement en raison du retard de livraison. Toutefois, l'entreprise concernée ayant fait faillite, ce montant n'a pas pu être récupéré, ce qui explique le dépassement constaté entre les comptes et le budget.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la participation de la Commune au SDIS Broye-Vully (rubrique 6530.3521.00) / période 2020 à 2025 (valeurs en CHF et arrondies) :

2025	2024	2023	2022	2021	2020
493'561,95	431'914,06	387'865,06	383'046,37	347'983,99	315'516.83
+ 61'647,89	+ 44'049	+ 4'818,69	+ 35'062,38	+ 32'467,16	-

Après une progression régulière entre 2020 et 2023, la hausse s'est accentuée en 2024 et 2025.

Sur l'ensemble de la période analysée, la participation de Payerne au SDIS Broye-Vully est passée de CHF 315'516,83 à CHF 493'561,95, soit une augmentation de CHF 178'045,12 (+ 56,4 %).

Cette évolution mérite un suivi particulier lors des prochains exercices. A ce propos, la CoFin n'a pas reçu le rapport d'audit définitif des comptes 2025.



2.2.7. Chapitre 7 **Sécurité sociale**

Dans l'ensemble, les comptes liés à la sécurité sociale révèlent un dépassement des charges de 2.68% par rapport au budget 2025. En comparaison avec les comptes de l'exercice précédent, les charges affichent une augmentation de 136.85%, s'établissant à CHF 11'852'571.16 contre CHF 5'004'320.65 en 2024. Cette variation majeure découle de l'intégration des flux de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Les revenus directs restent quant à eux marginaux à CHF 7'248.60.

7200.3515.00 Participation à la cohésion sociale

La CoFin s'est penchée sur l'évolution de ce compte, dont les charges réelles ont bondi à CHF 10'682'601.00 contre un montant de CHF 3'778'488.20 lors de l'exercice précédent. La Municipalité nous a exposé que cette augmentation de près de CHF 7 millions résulte de la mise en œuvre de la réforme de la répartition des charges Canton-Communes (NPIV). Elle précise toutefois que ce montant est en grande partie absorbé et compensé par les mécanismes de retour de péréquation de la part de l'État. Tout en prenant acte de cet effet neutre à court terme, la CoFin souligne que cette modification accroît fortement la dépendance de la Commune aux flux externes et constitue un risque structurel de pilotage financier.

7100.3525.00 Réseau régional de la petite enfance

Ce compte fait apparaître un solde positif avec des charges réelles de CHF 941'295.81, soit une baisse de CHF 98'404.19 par rapport aux CHF 1'039'700.00 inscrits au budget. La CoFin s'est intéressée des raisons de ce résultat favorable auprès de la Municipalité. Les explications reçues indiquent que cet écart s'explique par un remboursement d'excédents versé par le réseau ARAJ, suite au bouclage des comptes opérationnels de l'année précédente. Il s'agit d'une économie ponctuelle sur l'exercice. Il serait prématuré d'y avoir une tendance structurelle à la baisse des coûts du réseau sans projections pluriannuelles détaillées de la part de l'ARAJ.

2.2.8. Chapitre 8 **Service des eaux**

Le service des eaux demeure soumis au principe de l'autofinancement, selon lequel les recettes courantes doivent couvrir les charges courantes.

L'un des principaux écarts constatés en 2025 concerne l'absence de réalisation de la recette de CHF 1'700'000 budgétée au titre des gains sur immeubles du patrimoine financier. Cette recette était liée à la liquidation de l'Entente intercommunale entre les Communes de Payerne et de Montagny pour l'approvisionnement en eau ainsi qu'à la cession des infrastructures concernées.

Cette opération n'ayant pas été finalisée durant l'exercice 2025, le produit attendu n'a pas été comptabilisé. La CoFin prend acte de ce report et suivra avec attention sa concrétisation lors de l'exercice 2026.

2.3. **Recette fiscales**

La CoFin relève que les recettes fiscales demeurent la principale source de revenus de la Commune.

Avec CHF 12,3 millions, l'impôt sur le revenu des personnes physiques constitue le poste le plus important. Les recettes provenant de l'impôt sur la fortune (CHF 1,5 million), de l'impôt à la source



(CHF 1,2 million) et la fiscalité des personnes morales (CHF 1,5 million au total) complètent de manière significative les revenus fiscaux communaux.

Les recettes liées à l'immobilier restent également importantes, avec notamment CHF 1,7 million d'impôt foncier, CHF 1,4 million de droits de mutation et CHF 0,5 million provenant de la part communale à l'impôt sur les gains immobiliers. Ces derniers montants demeurants fortement dépendants de facteurs non maîtrisables tels que la conjoncture internationale et l'évolution du marché immobilier, par exemple.

Enfin, un prélèvement sur provision de CHF 265'944.– a été comptabilisé durant cet exercice, de même qu'une participation cantonale liée à la RIE III qui s'élève à CHF 116'185.– et un prélèvement sur provision de CHF 265'944.– ont été comptabilisés durant l'exercice. La CoFin relève que ce type de recettes présentent un caractère ponctuel et ne constituent pas une substance fiscale récurrente.

Dans l'ensemble, la CoFin constate que les recettes fiscales ont globalement évolué favorablement durant l'exercice et contribuent, de ce fait, d'une manière importante à l'équilibre des comptes communaux.

2.4. Résultats

Les comptes 2025 de la Commune de Payerne présentent un excédent de revenus de CHF 462'606.63, alors que le budget 2025 prévoyait un excédent de charges de CHF 1'249'667.–. L'amélioration du résultat atteint ainsi CHF 1'712'273.63 par rapport aux prévisions budgétaires. Un décompte de péréquation plus favorable qu'attendu, une maîtrise globale des charges de fonctionnement et quelques prélèvements sur les fonds de réserve et autres provisions y sont à l'origine, plus certainement.

À l'instar de la Municipalité, la CoFin relève néanmoins que ce résultat doit être interprété avec prudence. En effet, l'exercice 2025 de la première année d'application de la NPIV n'est pas encore pleinement stabilisé, et il y a fort à parier que des éléments correctifs viendront encore corriger les comptes de ces prochaines années suite au recours interjeté dernièrement par quelques communes vaudoises contributives.

La CoFin constate également que la Municipalité a poursuivi sa politique de renforcement du bilan par le biais d'amortissements complémentaires, pour un montant de près de CHF 1,75 million, consolidant cette situation financière tout en préservant sa capacité d'investissement future.

2.4.1. Analyse des ratios

L'analyse des principaux ratios financiers (VD/DGAIC), calculés et communiqués par le Service des finances pour l'année en cours, confirme que la situation de la Ville de Payerne demeure globalement saine au terme de l'exercice 2025.



Ratios (chiffres annuels)		2025	2024	2023	2022	2021
MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %)	61,1	83,5	147,8	229,4	154,7
MA / RC	Capacité d'autofinancement (en %)	5,2	8,0	19,0	12,6	14,0
DI / DT	Quotité d'investissement (en %)	14,2	9,7	14,3	9,4	10,5
EN / RF	Taux d'endettement net (en %)	-370,1	10,9	18,5	26,6	37,1
D / RC	Dette brute sur revenus courants (en %)	69,5	107,7	100,4	111,8	115,3
IN / RC	Quotité des intérêts nets (en %)	0,5	0,3	0,3	0,0	-0,1
CF / RC	Quotité de la charge financière (en %)	4,5	4,8	4,6	5,1	5,4
RC / CHC	Couverture des charges (en %)	101,2	103,6	117,2	108,1	109,3
EN / HAB	Endettement net par habitant	-691	337	577	799	1 173

La Commune présente toujours un excellent niveau d'endettement, tant au regard du taux d'endettement net que de la dette brute rapportée aux revenus courants. Ceci s'explique par le fait qu'une bonne partie des investissements sont externalisés auprès des associations intercommunales dont la Commune fait partie. Les charges financières restent donc faibles, par conséquent, et ne pèsent que marginalement sur les comptes de fonctionnement.

La couverture des charges demeure supérieure à 100 %, attestant d'un exercice bénéficiaire et du maintien de l'équilibre financier.

Le degré d'autofinancement s'établit à 61,1 %, un niveau considéré comme insuffisant selon les standards usuels, tandis que la capacité d'autofinancement recule à 5,2 %, dans la zone dite « faible ». Cette évolution s'explique notamment par la hausse du volume d'investissements réalisés en 2025, dont la quotité demeure toutefois dans une fourchette modérée.

Compte tenu de la très bonne situation de trésorerie et du faible niveau d'endettement observés à la clôture de l'exercice, la CoFin considère que cette baisse des indicateurs d'autofinancement ne remet pas en cause l'équilibre financier de la Commune à court terme.

Ratios (moyennes mobiles)		2025	2024	2023	2022	2021
MA / DNI	Degré d'autofinancement sur 5 ans (en %)	128,3	130,5	126,3	115,1	107,9
MA / RC	Capacité d'autofinancement sur 5 ans (en %)	11,7	13,0	13,3	11,7	12,2
DI / DT	Quotité d'investissement sur 5 ans (en %)	11,8	11,4	12,1	11,7	12,7
RC / CHC	Couverture des charges sur 3 ans (en %)	107,0	109,6	111,6	107,6	106,0

Dans son ensemble, l'exercice 2025 confirme la solidité financière de la Ville de Payerne tout en soulignant la nécessité de maintenir une gestion prudente face aux investissements futurs et à la nouvelle norme comptable MCH2 en cours d'implémentation.

2.4.2. Répartition du bénéfice

Compte tenu des éléments précités (NPIV, amortissements supplémentaires, etc.) la CoFin estime qu'il n'y a pas lieu de procéder à une affectation particulière du bénéfice 2025 autrement que par le report de l'excédent de revenus de CHF 462'606.63 au capital de la Commune, conformément aux principes de prudence et de renforcement des fonds propres.



Cette solution permet de préserver les marges de manœuvre de la Commune dans un contexte marqué par l'évolution des mécanismes de péréquation, l'augmentation des charges structurelles et les importants investissements prévus dans un avenir très proche.

2.5. Bilan

Le bilan présente un total de CHF 91,2 millions, en légère progression par rapport à l'exercice 2024 (+ CHF 0,3 million). Cette évolution traduit la poursuite des investissements communaux tout en maintenant un équilibre financier global satisfaisant.

Actifs

L'actif est principalement constitué du patrimoine administratif, qui s'élève à CHF 37,6 millions à plus de 41 % du total du bilan. La progression de CHF 1,1 million par rapport à 2024 reflète la poursuite des investissements réalisés dans les infrastructures et équipements nécessaires aux missions de la Commune.

Les disponibilités en liquidités atteignent CHF 7,2 millions, en augmentation de CHF 1,0 million par rapport à l'exercice précédent.

Les débiteurs et comptes courants s'établissent à CHF 10,5 millions, en diminution de CHF 0,8 million (-6,8 %), tandis que le patrimoine financier recule de CHF 3,9 millions pour atteindre CHF 30,4 millions. Les actifs transitoires progressent quant à eux fortement à CHF 5,5 millions, contre CHF 2,6 millions en 2024, en raison principalement d'opérations de régularisation comptable en fin d'exercice.

Passifs

Au passif, les capitaux étrangers demeurent prépondérants. Les emprunts à moyen et long terme se montent à CHF 33,2 millions, en légère diminution de CHF 0,2 million par rapport à 2024. La dette à court terme reste stable à CHF 5,0 millions.

Les engagements courants atteignent CHF 4,8 millions, soit une hausse de CHF 0,5 million. Les passifs transitoires progressent également pour atteindre CHF 2,3 millions. La CoFin relève par ailleurs l'apparition d'engagements propres et de fonds spéciaux à hauteur de CHF 0,7 million.

Les financements spéciaux et fonds de réserve s'élèvent à CHF 40,4 millions. Malgré une légère diminution par rapport à l'exercice précédent, ils constituent toujours un élément important de la structure financière communale.

Enfin, les fonds propres continuent de se renforcer grâce au résultat bénéficiaire de l'exercice 2025. Le résultat reporté des années précédentes atteint CHF 4,3 millions et le bénéfice de l'exercice s'élève à CHF 462'607.– contribuant ainsi à consolider la situation financière de la Commune.



Appréciation de la CoFin

Au terme de son analyse, la CoFin considère que le bilan présente une structure saine et équilibrée. Le niveau des fonds propres, la maîtrise de l'endettement et la solidité du patrimoine administratif permettent à la Commune de conserver une capacité d'investissement satisfaisante tout en faisant face à ses engagements. La CoFin partage toutefois l'appréciation de la Municipalité quant à la nécessité de poursuivre une gestion prudente dans un contexte marqué par l'augmentation des charges structurelles et les incertitudes qui pèsent sur certaines recettes futures.

2.5.1. Provisions, fonds de réserve et de renouvellement

Les comptes présentent des attributions aux fonds et financements spéciaux pour un montant total de CHF 2'828'000.–, soit un montant inférieur de CHF 622'560.– au budget. La Municipalité relève que ces attributions s'inscrivent dans une logique de gestion prudente et d'anticipation des besoins futurs, tout en contribuant à la stabilité financière de la Commune.

La CoFin constate également que des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés à hauteur de CHF 1'744'990.–. Intégralement compensés par des prélèvements sur différents fonds constitués lors d'exercices précédents ...

La CoFin relève que cette pratique permet d'adapter la valeur comptable de certains investissements tout en utilisant les réserves spécialement constituées à cet effet. Elle contribue ainsi au renforcement de la solidité du bilan communal sans impact négatif sur le résultat de fonctionnement de l'exercice (MCH2).

2.6. Endettement et cautionnement

Niveau endettement, la situation au bilan au 31.12.2025 se présente comme suit :

• Comptes courants à <u>court</u> terme	CHF 5'000'000.00
• Emprunts à <u>moyen et long</u> terme :	<u>CHF 33'209'048.00</u>
Total des dettes	CHF 38'209'048.00

La situation reste stable (CHF 38,5 millions au 31.12.2024) et conforme au préavis n° 28/2021 qui prévoit un plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 à CHF 80 millions. Nous disposons donc toujours d'une marge de manœuvre en termes de financement des investissements via l'endettement bancaire.

Les cautionnements en faveur de tiers (tableau ci-après) totalisent CHF 8,8 millions restent stables (grosso modo CHF 2,9 millions pour chacune des 3 coopératives Piscine-Camping, Cité-Derrière et Coopelia).

Cautionnement de la Commune de Payerne, au 31 décembre 2025

Société/personne cautionnée	Caution	Créancier	Solde engagé
Société coopérative Piscine-Camping	Fr. 145'000.00	BCV	Fr. 57'924.95
Société coopérative Piscine-Camping	Fr. 975'000.00	BCV	Fr. 47'800.00
Société coopérative Piscine-Camping	Fr. 3'300'000.00	BCV	Fr. 2'887'500.00
Société coopérative Piscine-Camping	Fr. 43'000.00	Canton (LDER)	Fr. 0.00
Société coopérative Cité-Derrière	Fr. 2'961'000.00	BCV	Fr. 2'961'000.00
Société coopérative COOPELIA	Fr. 2'733'000.00	BCV	Fr. 2'733'000.00
Arthur Pidoux, vigneron-tâcheron	Fr. 140'000.00	FI Agricoles	Fr. 77'000.00
		Total	Fr. 8'764'224.95



La CoFin garde à l'esprit que la Commune ne tient compte que de la quote-part des dettes effectives des associations et non de la quote-part du plafond d'endettement de celles-ci.

Quote-part à l'endettement des associations de communes au 31 décembre 2025

AIEPV (Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz)	Fr.	1'014'722.55
ASIPE (Association scolaire intercommunale de Payerne et environs)	Fr.	16'412'789.65
Association intercommunale de l'EPARSE	Fr.	2'385'111.45
Groupe forestier Broye-Vully	Fr.	6'516.00
SDIS Broye-Vully nouvelle caserne	Fr.	493'561.96
Total	Fr.	20'312'701.61

Cette 2^{ème} méthode permettrait de couvrir le scénario le plus défavorable pour la Commune, mais il amputerait également probablement la totalité du plafond de cautionnement accordé.

2.7. Tableau des investissements

Investissements	Comptes 2025	Comptes 2024	Comptes 2023
Dépenses d'investissement	CHF – 8'770'990.34	CHF – 5'641'818.70	CHF - 8'329'030.97
Recettes d'investissement (hors réserves et provisions)	CHF 4'046'919.85	CHF 150'678.65	CHF 759'345.25
Solde investissement	CHF -4'724'070.49	CHF -5'491'140.05	CHF -7'569'685.72
Marges d'autofinancement	CHF 4'168'159.93	CHF 3'298'034.82	CHF 7'201'394.19
Solde Financier	CHF – 555'910.56	CHF – 2'193'105.23	CHF - 368'291.53

Selon le budget 2025 les dépenses d'investissements des catégories A & B se chiffraient à :

- CHF 4'225'000.00 pour la catégorie A
 - Investissements découlant d'enjeux règlementaires, sécuritaires ou énergétiques
- CHF 4'890'000.00 pour la catégorie B
 - Investissements nécessaires dans le contexte et la continuité du programme de législature

Soit un total de CHF 9'115'000.00.

Selon les comptes 2025, les dépenses d'investissement se sont réellement montées à CHF 8'770'990.34. Soit une réalisation de 96.2% des projets d'investissements budgétés. Ce qui, en comparaison des précédentes années, est un excellent taux de réalisation.

Le solde financier se chiffre à un montant négatif de CHF - 555'910.56. Ce solde est toujours calculé sans le montant de la reprise des réserves et des provisions. Pour l'année 2025, le montant de la reprise des réserves et provisions se chiffre à CHF 1'840'213.33. De ce fait, l'entier des investissements a pu être autofinancé en 2025.



2.8. MCH2

L'exercice 2025 constitue une étape très importante et attendue dans la mise en œuvre du Modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) au sein de la Commune de Payerne.

Pour mémoire, le MCH2 a été introduit afin de renforcer l'harmonisation des comptabilités publiques en Suisse, et afin d'améliorer la transparence financière tout en favorisant une meilleure comparabilité entre collectivités publiques. Les Communes vaudoises étant les dernières à effectuer cette transition sur le plan fédéral.

Dans le canton de Vaud, l'ensemble des communes est tenu d'adopter ce modèle au plus tard pour l'exercice 2027, conformément aux prescriptions de la Direction des finances communales et aux adaptations du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Le MCH2 s'accompagne donc d'un nouveau plan, de nouvelles règles de présentation des états financiers et d'exigences accrues en matière d'informations annexes et d'indicateurs financiers.

Calendrier cantonal de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) :

Échéance	Jour	Thème	Documents	Transmettre à	Communes	Associations de communes
Mars	03.03	Péréquation	Formulaire rendements des impôts, prérempli par l'Administration cantonale des impôts et validé par la Municipalité (disponible mi-février au plus tard)	DGAIC	X	
Avril	15.04	Comptes	Quotes-parts des associations de communes (non autofinancés)	DGAIC		X
Juin	30.06	Taxes	Formulaire sur les taxes à transmettre par voie électronique (communiqué par la DGAIC fin mai)	DGAIC	X	
Juillet	15.07	Arrêtés d'imposition	Arrêtés d'imposition 2027 pour une parution dans la FAO du vendredi 28 août 2026 (1ère parution)	Préfecture	X	
		Comptes MCH1	Comptes, accompagnés le cas échéant du rapport de révision	Préfecture	X	X
		Comptes MCH2	Transmission uniquement par voie électronique, plus d'informations sur 	AFF	X	X
Octobre	30.10	Arrêtés d'imposition	Arrêtés d'imposition 2027 pour une parution dans la FAO du vendredi 27 novembre 2026	Préfecture	X	
Décembre	31.12	Budget MCH2	Transmission uniquement par voie électronique, plus d'informations sur 	AFF	X	X

La CoFin prend acte des explications fournies par la Municipalité concernant les opérations de mise en conformité MCH2 réalisées durant l'exercice 2025. Elle considère que les mesures entreprises s'inscrivent dans le cadre des prescriptions cantonales et contribuent à améliorer la lisibilité des états financiers.

Enfin, la CoFin rappelle que le MCH2 ne constitue pas uniquement une évolution technique de la comptabilité communale, mais également un outil de gouvernance financière permettant une meilleure appréciation de la capacité d'autofinancement, du niveau d'endettement, des engagements futurs et de la pérennité des finances communales. Elle encourage dès lors la Municipalité à poursuivre ses efforts de présentation pédagogique des comptes afin de faciliter la compréhension de ce nouveau modèle par les membres du Conseil.

3. Remarques d'ordre général

La Commission des finances (CoFin) relève la qualité du préavis municipal n° 10/2026 et des informations mises à disposition pour l'examen des comptes 2025.

L'exercice 2025 intervient dans un contexte marqué par plusieurs changements annoncés dont les conséquences financières pour les communes demeurent encore incertaines. Dans cette situation, la CoFin apprécie particulièrement la volonté de la Municipalité de présenter les comptes avec transparence et sincérité, en exposant de manière claire les éléments connus ainsi que les incertitudes subsistantes.



La Commission encourage la Municipalité à poursuivre cette démarche, essentielle au maintien d'une information financière fiable et à la confiance entre les autorités, le Conseil communal et la population. Elle considère que les comptes 2025 reflètent de manière fidèle la situation financière de la Commune et constituent une base solide pour l'appréciation des enjeux à venir.

Conclusion

La Commune de Payerne affiche pour 2025 un résultat positif net de CHF 463'000.00. De ce résultat positif 2025 découle une marge d'autofinancement améliorée à hauteur de CHF 4,1 millions (contre CHF 3,6 millions au budget 2025).

Il convient de rester prudent, s'agissant d'un premier exercice comptable avec la NPIV (nouvelle formule) laquelle peut encore évoluer dans le temps et nous réserver des surprises.

- autre indicateur positif pour l'exercice 2026 à venir, il n'a pas été tenu compte de CHF 1,7 million résultant de la vente 2025 à la commune de Montagny (FR), encaissement retardé pour des questions juridiques (chiffre 2.2.8).
- Idem pour l'opération "La Coulaz" qui se concrétisera, sur le plan monétaire, en 2026 (chiffre 2.2.3, haut de la page 4).
- la CoFin salue l'effort consenti pour la présentation du préavis n° 10/2026 (comptes 2025).

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, à la majorité, de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu	le préavis n° 10/2026 de la Municipalité du 8 avril 2026 ;
ouï	le rapport de Commission des finances ;
considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver les comptes 2025 et d'en donner décharges aux organes responsables.

Veillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.



La Commission des finances :

Laura Macchia

Membre

Vânia Andreia Silva Reis

Membre

Sarah Neuhaus

Membre

Laurence Seuret

Membre

Sylvain Quillet

Vice-président

Christian Pingoud

Président-rapporteur

Delphine Morisset

Membre